



**Autorisation Parentale  
pour les mineurs non accompagnés d'un parent**

Selon l'article 1384 alinéa 4 du code civil : «*Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux*».

**Autorisation parentale :**

Monsieur et /ou Madame, .....

autorise(nt) Monsieur et /ou Madame,.....  
.....

agissant en qualité de.....

à prendre sous leur responsabilité mon/mes enfants (Noms / prénoms) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

à la sortie : du .....à .....  
en transport : bus  voiture

- ◆ **En cas d'accident**, j'autorise Les représentants du Centre social La Pépinière à faire transporter par les services de secours au Centre hospitalier mon/mes enfants :.....  
.....  
.....

**Personne à prévenir en cas d'urgence :**

Nom/Prénom:.....  
Téléphone : .....

Date :

Date :

Signature de l'accompagnant :

Signature du Responsable Légal:  
(indiquer Nom et prénom)